



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 13 décembre 2017 à 10h30, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lorraine sis au 33, boulevard de Gaulle.

SONT PRÉSENTS :

Préfet :

Monsieur Richard Perreault, Maire

Ville de Blainville

Membres du conseil

Madame Marlene Cordato, mairesse

Ville de Boisbriand

Monsieur Gilles Blanchette, maire

Ville de Bois-des-Filion

Monsieur Jean Comtois, maire

Ville de Lorraine

Monsieur Éric Westram, maire

Ville de Rosemère

Monsieur Guy Charbonneau, maire

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Madame Sylvie Surprenant, mairesse

Ville de Sainte-Thérèse

Est aussi présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

**OBJET : Processus de révision du Schéma de couverture de risques en
sécurité incendie**

La synthèse des commentaires recueillis

Monsieur Benoit Gauthier de Rosemère a posé la question suivante :

- En introduction vous mentionnez que le schéma fait état des décisions prises par la MRC vis-à-vis des objectifs fixés dans les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, et ce, pour viser notamment l'accroissement de l'efficacité des organisations municipales. La Ville de Rosemère a décidé d'abolir son service de sécurité incendie et de se faire desservir par la Ville de Blainville en quoi cette décision peut-elle contribuer à l'accroissement de l'efficacité de la protection incendie ?

Réponse de monsieur Pierre Sénécal, responsable de la révision du schéma de couverture de risques :

- Le fait que la Ville de Rosemère est confiée la protection de son territoire en matière de protection incendie à la Ville de Blainville ne constitue pas une dérogation au schéma de couverture de risques puisque la Ville de Blainville s'est engagée par résolution de Conseil à respecter toutes les dispositions du schéma tant en matière de prévention qu'en matière d'intervention. Elle s'est engagée à respecter la force de frappe ainsi que les temps de réponse indiqués au schéma. De plus la Ville de Blainville offre un service 24/7 avec des pompiers en caserne ce qui constitue un accroissement de l'efficacité de la protection incendie.

Richard Perreault, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

13 décembre 2017

Date